

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Livret d'accueil des élus
Édition 2026



Sommaire

Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois.....	4
Fonctionnement du Syndicat.....	5
Les compétences du SED, quel est son rôle.....	6
eau potable.....	7
eau industrielle.....	10
assainissement.....	11
défense contre l'incendie.....	13
Les projets, les actions.....	14
Une eau potable plus douce.....	14
compteurs connectés.....	15
protection de la ressource.....	16
accompagnement du territoire.....	17
Les engagements du SED	18
Note de présentation budgétaire.....	21
Plan d'accès.....	25
Contacts.....	26

Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois

-**1961**: Fondation du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIARD).

-**1972** : Un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIARD à la production et la distribution de l'eau industrielle.

-**2001**: Prise en compte de la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIARD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte ; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).

- **2008** : Mise à jour des statuts
·Modification du siège du Syndicat



-**2014**: C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1er janvier 2014 que le SMAERD devient le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED)**.

-**2018**: Par modification statutaire, les communes hors CUD qui le souhaitent peuvent confier au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

-**2020** :Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdigham (SME) ont été dissous et l'ensemble des communes concernées ont adhéré au SED.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a créé la marque « L'Eau du Dunkerquois » pour valoriser ses actions et renforcer sa visibilité.

Objectifs : informer les usagers (qualité, prix de l'eau) et les sensibiliser à la préservation de la ressource



Le délégant / la collectivité



la marque



le délégataire / l'opérateur

Un Syndicat innovant, citoyen et solidaire.

Depuis sa création, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois fait figure de précurseur au plan national, pour ses politiques ambitieuses. Ces 3 valeurs reviennent, comme marqueurs de ses politiques et de ses investissements. Tarification écosolidaire, gestion qualitative de la ressource, réalimentation de la nappe, gestion optimisée, une eau réduite en calcaire, une démarche inclusive d'accès à l'eau pour tous, une production différenciée de l'eau industrielle, économie circulaire de l'eau industrielle,...les exemples sont multiples pour illustrer ces valeurs, au quotidien.

FONCTIONNEMENT

du syndicat

Les représentants du SED

Le SED est administré par :

- **Un Président** : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- **Un Bureau** : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-Présidents élus par l'Assemblée Délibérante.
- **Un Comité Syndical** : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètres CUD. Le Comité se réunit une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable, de l'eau industrielle et des compétences à la carte DECI et assainissement.

L'équipe opérationnelle

L'équipe du SYNDICAT

Ensemble, pour le meilleur de l'eau

FABRICE MAZOUNI Directeur général des services	FREDERIC VERTUN Directeur administratif et financier	FIONA PAUWELS Commande publique	FREDERIC LEMAIRE Ressources humaines & comptabilité	PAULINE GUILBERT Gestion comptable & financière
SEBASTIEN VANNOYE Responsable technique	EVA DUCROQ Protection de la ressource	OLIVIER CUVELLIER Contrôleur des travaux	JULIEN GIROD Travaux & patrimoine	
KARINE VANDENWILDEBERG Accueil & secrétariat général	MORGANE CORDIER Chargée de projet	ANNE-LAURE DUQUESNE Communication & événementiel		

Le personnel du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est composé en 2026 de **11 agents publics territoriaux et 1 agent contractuel** réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de service public concernées. Force de proposition pour un service engagé et ambitieux.

Les agents mobilisés au service des usagers et des collectivités, préparent et **mettent en œuvre les décisions prises par les élus**, conduisent les opérations relatives aux différentes compétences du Syndicat et contrôlent les missions du délégataire, dans le respect des clauses des contrats de délégation du service public (DSP).

LES COMPÉTENCES DU SED

Quel est son rôle ?

L'eau potable

Le Syndicat détermine les enjeux et orientations du service public de l'eau potable. Il porte les actions de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire

L'eau industrielle

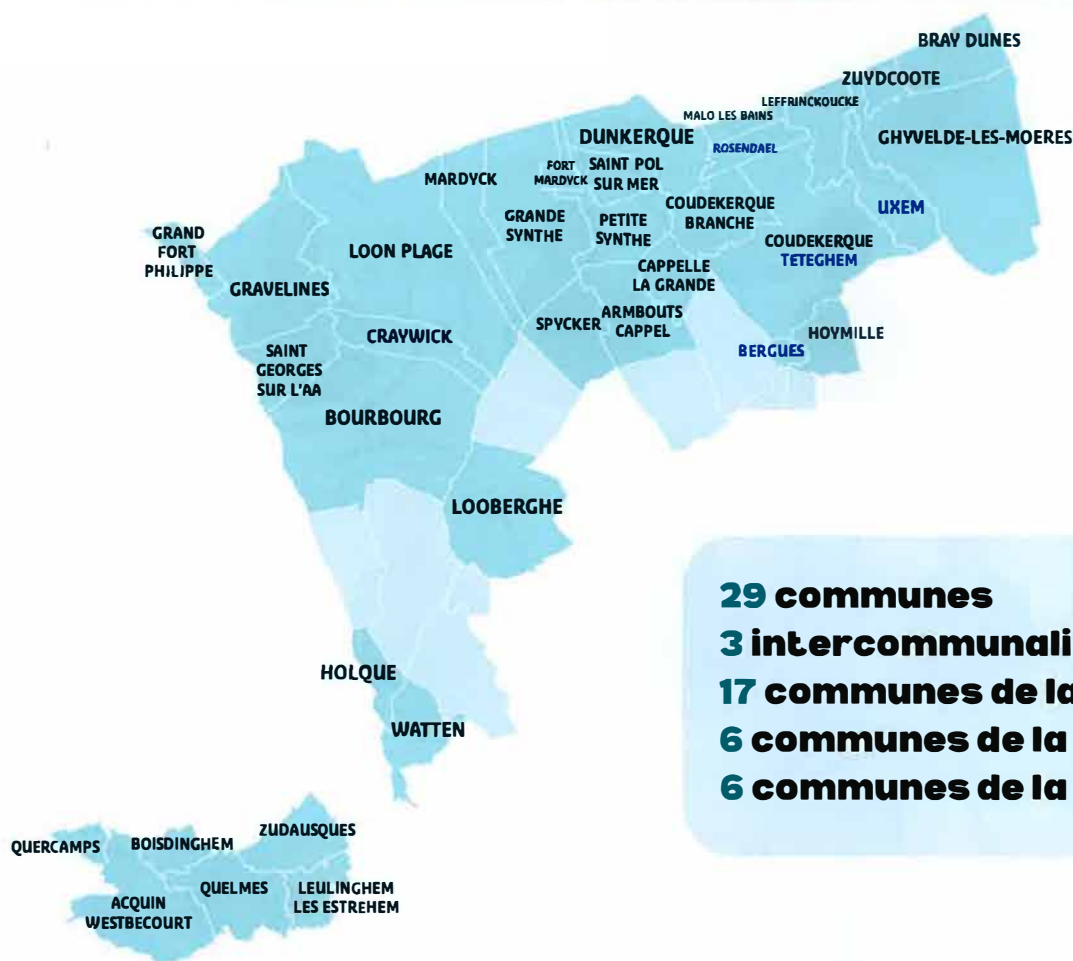
Le Syndicat porte la compétence spécifique d'alimentation en eau industrielle des entreprises du périmètre du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le service public de défense extérieure contre l'incendie

Pour les 12 communes hors Communauté Urbaine de Dunkerque qui lui ont confié cette compétence

Le service public d'assainissement

Pour les 6 communes de la CCPL, le Syndicat assure la compétence de l'assainissement collectif et non collectif



29 communes
3 intercommunalités
17 communes de la CUD
6 communes de la CCHF
6 communes de la CCPL



12,5
millions de m³
 d'eau potable
 consommés par an



1 600
km de réseau
 d'eau potable
 sur le territoire



220 000
habitants
 desservis par notre
 réseau d'eau potable



800
mille de m³
 d'eau fourni à 4
 collectivités voisines



17
réservoirs
 d'eau fourni à 4
 collectivités voisines



24
millions de m³
 d'eau industrielle consommés
 par 16 clients industriels

Eau potable

L'alimentation en eau potable du territoire repose sur un captage de la ressource situé à **Moulle**, à proximité de Saint-Omer, à environ 40 kilomètres de Dunkerque.

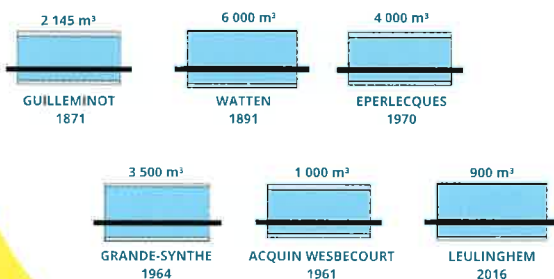
En effet le Dunkerquois a beau être doté d'une façade maritime, irrigué par un **ingénieux système de canaux** et de fossés drainants, et donc en apparence gorgé d'eau, il ne dispose pas d'eau potable. Pour être plus précis, la nature de son sous-sol sableux ne permet pas de contenir l'eau pour une alimentation régulière et saine.

Historiquement, la population locale s'est tournée vers les eaux de pluie ou l'eau des canaux mais cette eau était de médiocre qualité. Depuis la fin du XIXe siècle, l'alimentation en eau potable du Dunkerquois est assurée grâce à l'utilisation **des champs captant de Houlle-Moulle**. L'eau ne subit pas de traitement pour être potabilisée, elle est de très bonne qualité et directement potable. Elle fait uniquement l'objet d'un traitement de décarbonatation destiné à réduire la teneur en calcaire, afin d'améliorer le confort d'usage au quotidien.

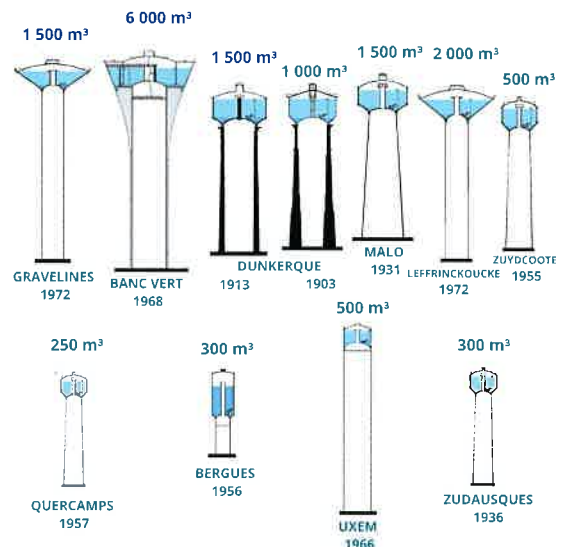


L'eau est prélevée dans la nappe phréatique à l'aide de **13 forages**, propriétés du SED. De la nappe phréatique de Houille-Moulle, l'eau transite par les réservoirs et châteaux d'eau de l'agglomération avant d'atteindre les robinets des usagers. Afin de garantir la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées de manière régulière, tout au long de l'année par le service de l'Eau du Dunkerquois et l'Agence Régionale de Santé.

Les réservoirs



Les châteaux d'eau



L'eau du robinet : l'aliment le plus contrôlé en France

2 TYPES DE PARAMÈTRES CONTRÔLÉS

MICROBIOLOGIQUES

bactéries, virus...

→ injection de chlore pour garantir la sécurité sanitaire

→ 100 % de conformité

PHYSICO CHIMIQUES

pH, conductivité, turbidité, pesticides, PFAS, perchlorates, nitrates...

Ce sont plus de **275 molécules contrôlés et suivis** et plus de **23 360 analyses** réalisées chaque année par les services de l'Eau du Dunkerquois et l'Agence Régionale de Santé.



L'unité de réalimentation de Moule : Bassin du Brouay

Afin de pallier les éventuels déficits de recharge naturelle de la nappe, un système de **réalimentation artificielle de la nappe** existe au sein de l'usine de Moule depuis **1971**. En captant les eaux de la rivière Houlle, en les traitant par un procédé de potabilisation complet, puis en les **stockant dans des bassins naturels** pour une infiltration dans la nappe souterraine, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est en mesure de **maîtriser quantitativement sa production d'eau potable** sur le champ-captant, même en période d'étiage sévère. En outre, les eaux réinfiltrées en nappe via ce processus étant d'une qualité physico-chimique poussée, bénéficient de la **filtration naturelle des sols** permettant ainsi d'éliminer des substances indésirables, telles que les nitrates, par un phénomène de dilution.



La modélisation de l'hydrosystème, un outil partagé au profit de la ressource de l'audomarois

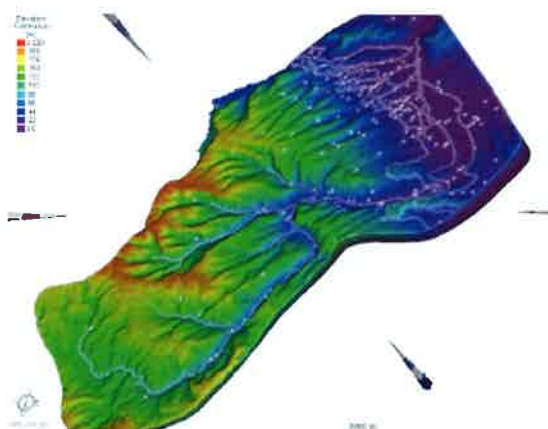


Figure 4 : Géométrie 3D du modèle

La modélisation de l'hydrosystème réalisée par le SED est un **outil clé** pour comprendre et gérer la ressource en eau de l'Audomarois. Développée par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, elle permet d'**analyser les écoulements, les échanges nappes-rivières et l'impact des prélèvements, ainsi que d'estimer le transfert des polluants**. Mise à jour avec le SMAGEAA, elle sert à définir les volumes prélevables et à évaluer les effets de la réalimentation artificielle, afin d'optimiser la gestion de la ressource.

Gestion du patrimoine

Pour garantir un service public de l'eau toujours plus **performant, durable et responsable**, le Syndicat expérimente et déploie des **solutions innovantes** pour préserver les canalisations, optimiser leur fonctionnement et anticiper la gestion dans le cadre des renouvellement de réseaux.

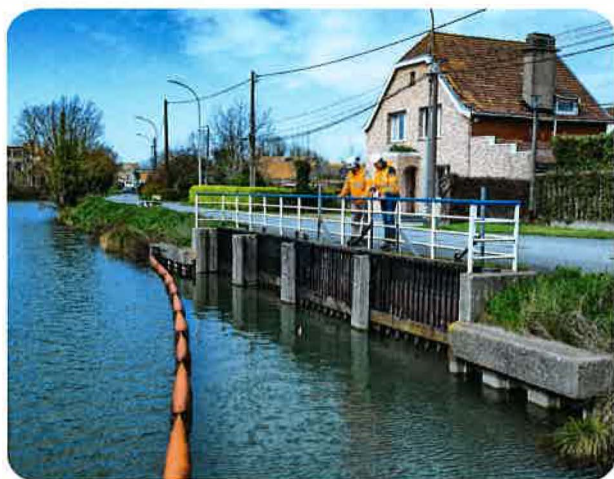
Le Syndicat utilise des techniques de **réhabilitation non-intrusives** qui limitent les travaux lourds, réduisent les coûts et prolongent la durée de vie des canalisations sans interruption de service. Mais également, l'usage d'**outils intelligents** dans nos réseaux (type Acwa Robotics...) pour détecter en temps réel les fuites, prévenir les défaillances et améliorer la gestion de l'eau potable. Chaque année ce sont 16km de canalisations renouvelés.

Cette gestion patrimoniale optimisée permet au Syndicat d'avoir l'un des meilleurs rendements de réseau de France. (92% contre 75% en moyenne).



Eau industrielle

Créé en 1971 par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, le service d'Eau Industrielle accompagne l'essor économique du territoire tout en préservant la ressource. Alimenté par l'eau du **canal de Bourbourg**, il constitue aujourd'hui le **2e service d'eau industrielle de France**. Il alimente en eau brute 16 entreprises du Grand Port Maritime de Dunkerque, parmi lesquelles ArcelorMittal, Aluminium Dunkerque ou encore la centrale nucléaire de Gravelines.



24
millions de m³
d'eau consommés par an



66
km de réseau



16
clients
industriels

2 branches

pour desservir l'Est et l'Ouest
de la zone portuaire



96 %
de rendement de
réseau



1971
Date de création

Avec la **présence de grands groupes** comme ArcelorMittal, Aluminium Dunkerque ou encore le Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Gravelines, la plateforme **industriale-portuaire de Dunkerque** s'affirme comme un **pôle économique majeur en pleine transformation**. Le territoire s'impose aujourd'hui comme un hub d'innovation, plaçant la transition écologique au cœur de son développement. L'arrivée de gigafactories de batteries comme Verkor et ProLogium, ainsi que de nouveaux projets industriels, illustre cette dynamique et renforce son attractivité.

Au cœur de cet écosystème, **l'eau constitue une ressource essentielle** pour de nombreux **process industriels**. Pour répondre à ces besoins tout en préservant la ressource en eau potable, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a mis en place dès 1971 un service d'eau industrielle.

Il s'agit d'**eau de surface**, prélevée dans le canal de Bourbourg alimenté par l'Aa, filtrée puis distribuée via un réseau dédié de 66 km, au rendement supérieur à 96 %. Sécurisé et performant, ce service garantit la continuité des approvisionnements et constitue un levier stratégique pour le développement industriel du territoire.

À Dunkerque, l'eau industrielle est bien plus qu'une ressource : un atout clé pour construire l'industrie de demain.



Assainissement

Depuis le 1er janvier 2020, le SED a intégré une nouvelle compétence, celle de **l'assainissement**, confiée par **6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)**.

Cette compétence est constituée du :

Service public de l'assainissement collectif (SPAC)

Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Les usagers des services de l'assainissement se répartissent en deux typologies

- **les usagers du service public d'assainissement collectif** : lorsque l'habitation est raccordée à une station d'épuration par un réseau public de collecte des eaux usées.
- **les usagers du service public d'assainissement non collectif** : lorsque l'habitation n'est pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif. Le fonctionnement de ce type d'assainissement autonome se caractérise par le traitement et l'élimination des eaux usées sur le site même de leur production, en terrain privé.



Les services publics de l'assainissement collectif (SPAC)

Organisation du service

Le service public de l'assainissement collectif est géré en **régie**. C'est-à-dire que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prend directement en charge le fonctionnement des services avec **ses propres moyens** ou dans le cadre complémentaire d'un contrat de prestation.

Ces prestations consistent à assurer :

- l'exploitation courante des ouvrages d'assainissement
- la maintenance courante des ouvrages d'assainissement
- la gestion des défaillances et l'astreinte
- le nettoyage des postes de refoulement
- Assurer le curage du réseau public d'assainissement collectif des eaux usées
- l'autosurveillance des ouvrages
- l'entretien des ouvrages annexes et leurs abords.

Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois réalise les **diagnostics de raccordement** notamment lors des ventes des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le service gère **4 systèmes d'assainissement** qui assurent la collecte et le traitement des effluents de **6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres**, ainsi que les effluents de la commune de Wisques qui aujourd'hui fait partie du Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF).



 **19**
Postes
de refoulement

 **4**
Stations
d'épuration

 **32**
km
de réseau

 **137**
mille M3
d'eau traitée

Les services publics de l'assainissement non collectif (SPANC)

Contexte réglementaire : Pour répondre aux exigences de santé publique, une réglementation nationale sur la dépollution a été adoptée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Celle-ci a été complétée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 ainsi que par différents décrets ou arrêtés ministériels.

Ces dispositions légales et réglementaires ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau et visent à assurer :

- La préservation des écosystèmes aquatiques,
- la protection contre toutes pollutions,
- la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- le développement et la protection des ressources en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique.



Régie Exploitation
de l'Assainissement

Les missions du SPANC

Le SPANC est un service public organisé par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, disposant de compétence d'assainissement non collectif et qui assure les missions de contrôle définies par la loi :

- **Sur les installations existantes : Diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique et diagnostic vente**
- **Sur les nouvelles constructions ou installations réhabilitées : Contrôle de conception et contrôle de bonne exécution**

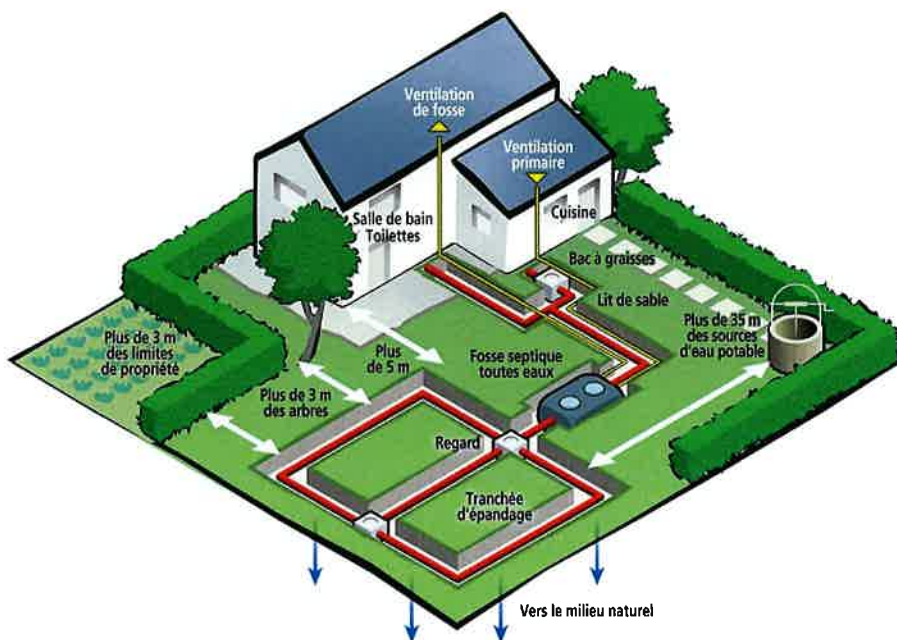
Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations.

Toutefois le SPANC ne réalise ni étude particulière (étude de filière), ni étude de sol, il n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière.

La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la réglementation et sur les risques et dangers que peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.

Champ d'application territorial

Le service public de l'ANC s'applique sur le territoire des communes ci-après : Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques, et concerne l'ensemble des installations d'ANC existantes ou à venir quelle que soit leur implantation suivant le plan de zonage d'assainissement de la commune concernée.



Défense contre l'incendie

Depuis 2018, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure la compétence **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**, dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale des services d'incendie et de secours définie par la loi. Cette compétence s'exerce au bénéfice de 6 communes situées sur le territoire de la **Communauté de Communes des Hauts de Flandre** (Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem, Watten), ainsi que, par convention, sur 6 communes de la **Communauté de Communes du Pays de Lumbres** adhérentes (Leulinghem, Boisdinghem, Quelmes, Zudausques, Quercamps et Acquin-Westbécourt).

Par ailleurs, lors de la programmation des travaux sur réseaux, en étroite collaboration avec les communes membres et la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Syndicat tient compte des besoins exprimés en matière d'amélioration ou d'extension de la couverture incendie en procédant éventuellement au renforcement de certaines canalisations et/ou à leur maillage si nécessaire.



LES PROJETS, les actions



Une eau potable plus douce

Aujourd'hui l'eau du dunkerquois est plus douce, un engagement éco-gagnant. Grâce à la mise en service de l'unité d'adoucissement collectif, le degré de dureté est passé de **33°F (degré français)** à **22°F, soit une réduction d'un tiers.**



L'eau est puisée dans les collines de l'Audomarois, au coeur de la nappe phréatique. C'est en traversant les couches du sol qu'elle se charge tout naturellement en minéraux. Or l'Audomarois possède un sous-sol fortement calcaire : si celui-ci est une barrière redoutable contre les polluants, il transfère à l'Eau du Dunkerquois le calcaire dont il est majoritairement constitué.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a **investi pour équiper le site de Moule** (site historique de pompage de l'Eau du Dunkerquois) d'un **procédé qui a réduit la teneur en calcaire de l'eau** qui est distribuée !

Depuis 2024, l'Eau du Dunkerquois est une eau plus douce, avec juste ce qu'il faut de calcaire (pour conserver le calcium, indispensable pour la santé).

Une eau économique et écologique !

80€/an
d'économie minimale pour chaque foyer

- Diminution des produits anticalcaires : 10€
- Diminution des produits lessivant : 5€
- Economie d'énergie : 42€
- Allongement de la durée de vie d'électroménager : 23€

20X
moins cher qu'un adoucisseur d'eau individuel

Une eau moins calcaire au robinet réduit instantanément vos dépenses

90 000€
d'économies par an*

Une eau moins calcaire génère des économies pour les infrastructures collectives

*selon le traitement et les infrastructures, étude réalisée par un établissement de veille

+30%
d'allongement de la vie de l'électroménager

Une eau moins calcaire au robinet réduit instantanément vos dépenses

Pour la santé :



Maintenir à l'eau ses qualités minérales et ne pas diminuer la dureté de deçà de 17°F, conformément aux exigences réglementaires qui préconisent un adoucissement modéré

Pour les canalisations :



Maintenir une dureté minimale afin d'éviter le risque de corrosion d'une eau trop douce (en particulier pour les installations privées qui demeureraient en plomb)

Pour les équipements :



Réduire suffisamment la dureté afin que les effets bénéfiques soient réels (allongement durée de vie, réduction de l'utilisation des produits anticalcaire, baisse de consommation énergétiques)

Le Dunkerquois s'est engagé dans la construction d'un territoire plus sobre, plus solidaire et soucieux de son environnement. Porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le programme **Éco-gagnant** constitue une démarche de mobilisation et d'actions collectives pour agir ensemble, afin de bâtir un territoire en transition respectueux de l'environnement. L'ambition du dispositif Eco-gagnant est de s'inscrire dans une stratégie « gagnant-gagnant », qui concilie écologie et économies pour l'habitant, dans des domaines allant de l'habitat à la collecte des déchets ou les déplacements. Dans le domaine de l'eau, la maîtrise des consommations a été identifiée comme une action essentielle de ce programme, contribuant à la préservation de la ressource tout en permettant un gain de pouvoir d'achat important pour les habitants.

Aujourd'hui ce sont les 99 000 usagers domestiques et professionnels du territoire du SED qui sont équipés. Cela permet à chacun de suivre sa consommation en temps réel et d'être informé rapidement en cas de surconsommation et alerté en cas de suspicion de fuites. Par ce dispositif, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois encourage les comportements écoresponsables et ainsi contribue à la sobriété hydrique sur le territoire.



QUI SUIS-JE ?

UN COMPTEUR RELIÉ À VOTRE RÉSEAU

GRÂCE À MOI, VOUS ÊTES ALERTÉS EN CAS DE FUITE D'EAU ET DE SUR-CONSOMMATION

GRÂCE À MOI, VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE DES ÉCONOMIES

Je suis, Je suis, Je suis...

RETROUVEZ-NOUS SUR   
WWW.LEAUINDUNKERQUOIS.FR



Cette nouvelle technologie apporte de nombreux nouveaux services aux habitants des 29 communes du Syndicat :

Plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique. Finies les estimations : **seul ce qui est consommé est facturé**. Cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des **services gratuits supplémentaires** :

- L'alerte surconsommation permet à chacun de définir un seuil de consommation "normal" pour son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur recevra un sms ou un mail.
- Finies également les mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement le foyer.



ECO GAGNANT

VOTRE COMPTEUR CONNECTÉ AU BOUT DES DOIGTS

Activez vos alertes conso eau potable depuis votre compte en ligne

Rendez-vous sur www.leaududunkerquois.fr - rubrique "tout sur mon eau"





Protection de la ressource



Démarche CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau)

La **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)** et le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** s'engagent ensemble depuis plusieurs années pour protéger la ressource en eau de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) du Nord Audomarois.

Après un premier diagnostic en 2010 et la mise en place d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), une nouvelle étape a été lancée. Entre 2023 et 2024, un **Diagnostic Territorial Multi-Pressions** a actualisé les connaissances sur les sources de pollution (agricoles, industrielles et domestiques).

Afin de favoriser l'émergence d'un programme d'actions concerté, le SED et la CAPSO ont lancé fin 2024, un projet collectif qui repose sur un Dialogue Territorial associant tous les acteurs concernés, pour définir ensemble des objectifs de qualité de l'eau et construire un plan d'actions concret et partagé. Son objectif était de bâtir, avec tous les acteurs locaux, un contrat d'actions pragmatique et partagé pour assurer la protection pérenne de la ressource en eau.

La démarche de dialogue territorial s'articule autour d'un objectif "à deux jambes" : **préserver la qualité des eaux souterraines de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) tout en maintenant les activités économiques locales.**

Lancé officiellement le 7 mai 2025, le processus Contrat d'Action pour la Ressource en Eau a mobilisé une cinquantaine de participants pour poser le diagnostic de la ressource et des pressions. Le travail de co-construction s'est ensuite poursuivi lors de réunions plénières en mai et juin 2025, réunissant plus de **40 acteurs** pour définir des indicateurs de suivi et approfondir les thématiques de travail.

Afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire, le dialogue a été décliné en groupes de travail (GT) thématiques :

- **Volet agricole** : Plusieurs sessions durant l'année ont permis d'élaborer les fiches-actions concrètes, incluant l'optimisation des couverts végétaux, l'ajustement des intrants et l'implantation de haies.
- **Activités, infrastructures et réseaux** : Un groupe dédié a traité de l'assainissement, des pollutions routières, du ruissellement et de la sensibilisation des entreprises et des citoyens.

Cette phase de concertation a abouti à la validation des premières orientations lors du Comité de Pilotage (COFIL) du 25 septembre 2025.

Un axe fort du futur contrat réside dans le partenariat avec l'ONG Earthworm pour la construction d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), visant à rémunérer les agriculteurs pour leurs pratiques vertueuses et les apports environnementaux concertés.

Accompagnement du territoire

Extension du réseau d'eau

Le **Grand Port Maritime de Dunkerque** porte le projet d'aménagement CAP2020 , un chantier stratégique pour le développement économique local. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois **accompagne** cette transformation en assurant le dévoiement des réseaux existants la pose de deux réseaux d'eau : **eau potable et eau industrielle**.

Une première phase achevée en 2024 :

Cette opération majeure de liaison Est-Ouest représente **3,6 km de canalisations** , garantissant une distribution sécurisée aux industriels et répondant de manière adaptée aux besoins en eau du territoire.

Ce chantier s'est poursuivie avec une opération similaire afin d'assurer le **raccordement** de la partie nord du réseau et garantir l'alimentation en eau industrielle des nouvelles entreprises qui s'implantent sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque.



L'économie circulaire de l'eau industrielle

Dans le cadre de ses missions de préservation de la ressource, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois développe des outils de suivi et de maîtrise des prélèvements. Pour aller plus loin, il a engagé, avec la contribution de l'AGUR et de nombreux partenaires (CUD, Agence de l'Eau, Institution des waterings...), une démarche inédite d'**économie circulaire de l'eau**. Le Syndicat développe la multiplicité des usages (l'eau consommée par un industriel peut devenir la ressource en eau d'un autre industriel) et accompagne la mise en oeuvre de **la réutilisation des eaux usées** domestiques traitées portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

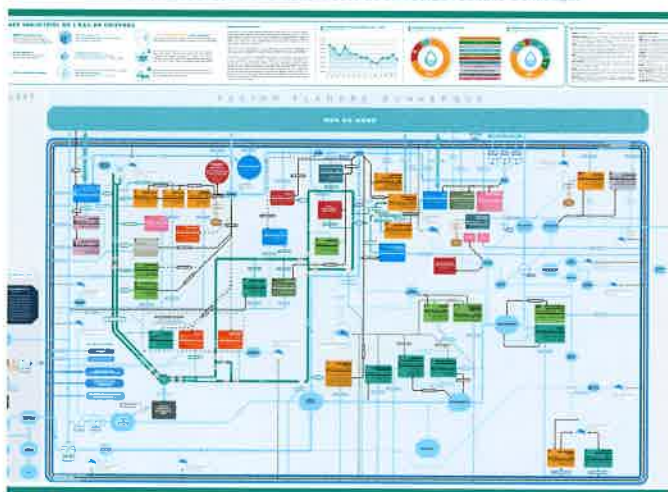
Pour ce faire, le Syndicat a développé différents outils dont la toile de l'eau industrielle en partenariat avec l'AGUR et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Création de la première « Toile de l'eau industrielle ».

La toile de l'eau industrielle, un projet collaboratif et structurant

Cette toile constitue un outil destiné à être partagé entre tous les acteurs de l'eau du territoire. Elle permet de modéliser le système global des flux d'eau, d'identifier les enjeux et d'orienter les décisions vers une gestion plus raisonnée

LA TOILE EAU INDUSTRIELLE



La Toile de l'eau permet de :

- Développer une vision globale et cohérente de la gestion de l'eau,
- Favoriser une gestion raisonnée et efficace de la ressource,
- Optimiser les flux et les infrastructures (assainissement, fluvial, industrie...),
- Soutenir l'écologie industrielle de l'eau,
- Renforcer la résilience face au changement climatique,
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs : élus, entreprises, habitants...

Ce projet renforce la gouvernance territoriale et encouragera une démarche collective autour d'un bien commun essentiel : l'eau.

LES ENGAGEMENTS du SED

Tarification éco-solidaire

Depuis le 1er octobre 2012, le Syndicat a mis en place la tarification éco-solidaire du service de l'eau potable. Cette tarification poursuit une double vocation et s'inscrit dans un cahier des charges précis. La première vocation de la tarification mise en place est d'ordre écologique. En cela, elle concerne l'ensemble des abonnés du service public de l'eau.

En effet, l'enjeu premier de la tarification éco-solidaire est **d'inciter les usagers à mieux consommer l'eau potable et à avoir une consommation raisonnable de l'eau**. La deuxième vocation de la tarification éco-solidaire de l'eau est **d'appliquer le principe législatif d'accès à l'eau pour tous**.

Pour cela, la tarification éco-solidaire a établi un cadre à l'accès à l'eau essentielle en prenant en compte, de manière automatique et sans démarche pour l'utilisateur, le critère de la complémentaire santé solidaire (ex-couverture maladie universelle complémentaire).

L'automatisation de ce dispositif utilisant un critère social a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le dispositif de tarification éco-solidaire de l'Eau du Dunkerquois va au-delà de la tarification progressive afin de répondre aux enjeux écologiques et solidaires. Ainsi que la tarification des usages personnels et domestiques de l'eau potable, deux critères ont été croisés : Le critère de la **progressivité du prix de l'eau** par un dispositif de tranches pour répondre au pan écologique du dispositif et le critère **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** pour le pan solidaire de la tarification.

Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois poursuit actuellement son travail avec la Caisse d'Allocation Familiale afin d'obtenir par **conventionnement** les données relatives à la composition des **foyers** et ainsi pouvoir intégrer une modulation tarifaire qui permettra d'ajouter le **volet « équité » au tarif de l'eau potable**.

L'abonnement à l'eau potable (= partie fixe), représente 14,3 % de la facture d'eau pour une consommation de 120 m³. Les modes de facturation sont semestriels ou mensualisés sur choix auprès de l'utilisateur.



Diagnostic territorial

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a réalisé un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.

L'objectif ? **Identifier, analyser et documenter** l'ensemble des facteurs, besoins et contraintes liés à l'accès à l'eau potable des **publics précaires** et repérer **les bonnes pratiques** déjà en place.

Ce diagnostic s'intéresse notamment à :

- La présence et l'accessibilité des points d'eau publics et privés
- Les besoins spécifiques de certains publics (personnes vulnérables, usagers de passage, etc.)
- Les habitudes et usages liés à la consommation d'eau
- Les initiatives favorisant l'accès à une eau de qualité pour tous

Les données recueillies ont permis d'établir un **état des lieux précis** et définirons des **actions adaptées** pour garantir **un accès à l'eau équitable et durable sur l'ensemble des 29 communes du territoire**.

Les résultats et les pistes d'action sont destinés à être partagés avec les acteurs locaux afin d'identifier et d'orienter les actions du SED en matière de gestion inclusive de l'eau.

Soutien à l'international

Dans le cadre de la loi « Oudin-Santini », les structures en charge des services publics de l'eau et de l'assainissement peuvent consacrer jusqu'à 1 % de leur budget au financement d'**actions de solidarité internationale en faveur de l'accès à l'eau**. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois fait partie des collectivités engagées dans ce dispositif, en soutenant des **projets de coopération au bénéfice des populations les plus vulnérables**.

Il accompagne ainsi la mise en œuvre de projets à l'international, notamment aux **Comores et à Madagascar**, visant à améliorer les réseaux d'eau et les conditions d'accès à cette ressource essentielle.

Ces initiatives à l'international illustrent la volonté du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de contribuer activement à la solidarité internationale, en favorisant un accès équitable et durable à l'eau et à l'assainissement, tout en renforçant les compétences locales et des modèles de gouvernance adaptés.



Sensibilisation

Tout au long de l'année, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois participe aux événements majeurs du territoire pour sensibiliser à la sobriété et à la gestion raisonnée de l'eau.

Le Bistr'eau



Pendant la saison estivale, le Bistr'eau est déployé pour offrir un moment convivial autour de l'eau tout en sensibilisant les visiteurs, de façon ludique, à l'importance de l'eau potable et aux gestes écoresponsables.

Stands



Tout au long de l'année, nos stands sont présents sur différents événements locaux pour informer les visiteurs sur la gestion de l'eau et ses enjeux, tout en proposant des animations pédagogiques et interactives adaptées à tous les âges.

Fontaines et rampes à eau



Nous contribuons également aux manifestations culturelles, sportives et festives en installant des fontaines et rampes à eau afin d'offrir aux participants un accès pratique et écologique à l'eau potable.

Des partenariats pour une sensibilisation partagée

Dans le cadre de **conventions de partenariat**, le SED collabore avec les **structures locales** pour partager les enjeux liés à la gestion de l'eau, diffuser des **messages de sensibilisation** valorisant la qualité de l'eau potable et son usage raisonné, encourager sa consommation comme eau de boisson. Le SED accompagne ses partenaires grâce à des formations permettant aux collaborateurs de devenir des **relais efficaces auprès de leurs publics**.



Une sensibilisation des plus jeunes

Depuis 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage auprès des écoles du territoire en distribuant **des gourdes réutilisables** aux élèves de CM2 afin de réduire les déchets plastiques, sensibiliser à la préservation de l'eau et promouvoir une consommation durable. Cette action concerne chaque année près de **3 000 élèves** et enseignants dans 100 écoles des 29 communes.



NOTE DE PRÉSENTATION

budgétaire

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'organise autour de trois budgets.

- **Le budget principal** : il supporte les dépenses d'administration générale communes à l'ensemble des compétences du SED, et les dépenses relatives à la Défense extérieure contre l'incendie (DECI), service public administratif. Ce budget est établi selon la nomenclature M57.
- **Le budget annexe** « Eau potable et Eau industrielle » : il s'équilibre par les produits perçus sur les usagers de l'eau. Ce budget est établi selon la nomenclature M49 et est assujéti à la TVA.
- **Le budget rattaché au budget principal « exploitation de l'assainissement »** : Son budget est équilibré par les produits perçus sur les usagers de l'assainissement des 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Ce budget est établi selon la nomenclature M49 et est assujéti à la TVA.

Les dépenses d'administration sont comptabilisées au budget principal et prises en charge par les budgets annexe et rattaché selon un mécanisme de refacturation.



Comptes administratifs 2025

Budget principal	Dépenses 2025	Recettes 2025	Soldes d'exécution 2025
Réalisations en Fonctionnement	20 601	26 862	6 260
Réalisations en Investissement	16 927	46 377	29 449
Report n-1 en fonctionnement	0	73 971	73 971
Report n-1 en investissement	41 951	0	-41 951
Total	79 480	147 211	67 731
Reste à réaliser à affecter n+1 en Fonctionnement	0	0	0
Reste à réaliser à affecter n+1 en Investissement	7 142	0	-7 142
Résultat cumulé en Fonctionnement	20 601	100 833	80 232
Résultat cumulé en Investissement	66 020	46 377	-19 643
Total cumulé	86 622	147 211	60 589

Budget annexe « Eau potable et Eau industrielle »	Dépenses 2025	Recettes 2025	Soldes d'exécution 2025
Réalisations en Fonctionnement	5 654 601	8 128 508	2 473 606
Réalisations en Investissement	7 286 175	5 422 855	-1 863 319
Report n-1 en fonctionnement	0	1 581 521	1 581 521
Report n-1 en investissement	0	3 618 452	3 618 452
Total	12 940 776	18 751 338	5 810 562
Reste à réaliser à affecter n+1 en Fonctionnement	0	0	0
Reste à réaliser à affecter n+1 en Investissement	3 127 701	0	-3 127
Résultat cumulé en Fonctionnement	5 654 601	9 710 030	4 055 428
Résultat cumulé en Investissement	10 413 876	9 041 308	-1 372 567
Total cumulé	16 068 477	18 751 338	2 682 860

Budget rattaché « exploitation de l'assainissement »	Dépenses 2025	Recettes 2025	Soldes d'exécution 2025
Réalisations en Fonctionnement	404 729	686 453	281 723
Réalisations en Investissement	337 677	1 444 965	1 107 287
Report n-1 en fonctionnement	0	246 692	246 692
Report n-1 en investissement	0	212 852	212 852
Total	742 407	2 590 963	1 848 556
Reste à réaliser à affecter n+1 en Fonctionnement	0	0	0
Reste à réaliser à affecter n+1 en Investissement	1 291	0	-1 291
Résultat cumulé en Fonctionnement	404 729	933 145	528 415
Résultat cumulé en Investissement	338 968	1 657 817	1 318 849
Total cumulé	743 698	2 590 963	1 847 264

Synthèses des budgets 2026

Budget principal

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) pour l'exercice 2026 s'élève à 1 682 640 € selon la répartition suivante :

Dépenses	Section exploitation		
		Recettes	
		Excédent reporté	159 064
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 160 493	Total des recettes réelles d'exploitation	1 197 393
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	220 722	Total des recettes d'ordre d'exploitation	24 758
Total	1 381 215	Total	1 381 215

Dépenses	Section investissement		
		Recettes	
		Excédent reporté	53 507
Total des dépenses financières	275 868	Total des recettes financières	26 397
Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 758	Total des dépenses d'ordre d'investissement	220 722
Total	300 626	Total	300 626

Budget annexe « Eau potable et Eau industrielle »

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) pour l'exercice 2026 s'élève à 26 167 673 € selon la répartition suivante :

Dépenses	Section exploitation		
		Recettes	
		Excédent reporté	2 682 861
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 136 757	Total des recettes réelles d'exploitation	8 486 434
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	8 032 720	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0
Total	11 169 295	Total	11 169 295

Dépenses	Section investissement		
		Recettes	
		Excédent reporté	2 682 861
Total des dépenses réelles d'investissement	14 361 035	Total des recettes réelles d'exploitation	4 576 182
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	469 843	Total des recettes d'ordre d'exploitation	8 499 536
Total	14 830 878	Total	14 830 878

Budget rattaché « exploitation de l'assainissement »

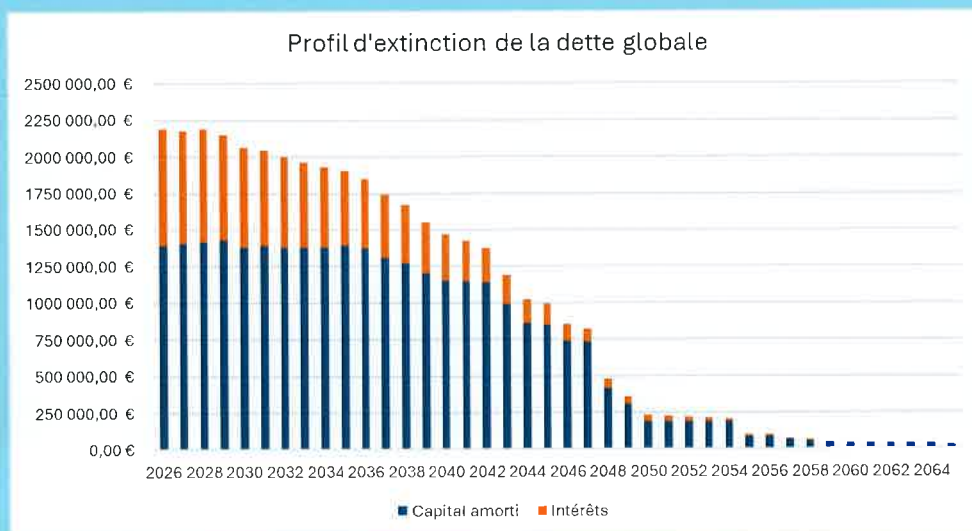
Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) pour l'exercice 2026 s'élève à 3 556 748 € selon la répartition suivante :

Dépenses	Section exploitation		
		Recettes	
		Excédent reporté	348 415
Total des dépenses réelles d'exploitation	487 771	Total des recettes réelles d'exploitation	706 193
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	566 837	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0
Total	1 054 608	Total	1 054 608

Dépenses	Section investissement		
		Recettes	
		Excédent reporté	1 320 141
Total des dépenses réelles d'investissement	2 478 978	Total des recettes réelles d'exploitation	712 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 892	Total des recettes d'ordre d'exploitation	469 729
Total	2 501 870	Total	2 501 870

La dette

La dette globale du Syndicat, pour les 3 budgets, au 1er janvier 2026 s'élève à 28 810 418 €. Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



La capacité de désendettement est estimée à environ 4 ans pour le budget annexe « Eau potable et Eau industrielle », et près de 22 ans pour le budget rattaché « exploitation de l'assainissement ».

Évolution des dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (hors RAR)	Budget annexe "Eau potable et Eau industrielle"	Budget rattaché "exploitation de l'assainissement"
2018 (données compte administratif)	2 993 417 €	1 479 293 €
2019 (données compte administratif)	7 636 698 €	1 247 558 €
2020 (données compte administratif)	5 053 096 €	1 175 783 €
2021 (données compte administratif)	3 928 447 €	20 845 €
2022 (données compte administratif)	3 981 909 €	48 070 €
2023 (données compte administratif)	5 447 318 € (+télérelève et adoucissement de l'eau : 12 486 000 € soit 17 934 317 €)	20 577 €
2024 (données compte administratif)	8 023 433 €	59 356 €
2025	5 705 991 €	32 684 €
Crédits nouveaux 2026	10 205 179 €	1 728 697 €

Évolution des emprunts et de la couverture des investissements par autofinancement

Année	Autofinancement	Emprunts
2022	122 030	4 100 000
2023	2 048 375	10 700 000
2024	0	6 000 000
2025	1 372 568	1 500 000